

Motion présentée par les personnels enseignants
du collège Anita Conti, Lorient
Conseil d'administration du 8 février 2024

Bien que l'heure ne soit pas encore au vote de la répartition de la dotation horaire globale (DHG), les **personnels**, soutenus par les représentant.es des **parents d'élèves**, souhaitent, par la présente, marquer leur profond désaccord avec les directives induites par la déclaration sur « le choc des savoirs » de Gabriel Attal et en particulier avec la mise en place des groupes de niveaux en sixième et cinquième, en français et en mathématiques, aux conséquences désastreuses.

Alors que nous alertons depuis plusieurs années sur la dégradation des conditions d'enseignement dans les établissements publics, alors que nous n'avons cessé de nous adapter, toujours dans l'urgence, sans concertation, à la mise en place de nouveaux dispositifs, de nouvelles réformes, d'injonctions contradictoires, le plus souvent vite abandonnés, il nous est demandé maintenant de mettre en place des groupes de niveaux sans qu'aucun texte réglementaire ne les encadre et avec des moyens bien insuffisants.

Les personnels d'enseignement du collège Anita Conti s'opposent fermement à ce projet pour des raisons de fond et de moyens :

- L'éclatement du groupe classe dès l'arrivée au collège rendra beaucoup plus difficile la cohésion de classe, la dynamique de travail qui lui est associée et la coopération pédagogique de l'équipe. Cela aggravera le stress de tout jeunes élèves, qui à peine arrivés au collège sont soumis à des évaluations dont les résultats détermineront dorénavant leur classement dans un groupe étiqueté.

- la mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en Sixième et en Cinquième à la rentrée 2024 (puis en Quatrième et en Troisième à la rentrée 2025), à partir des résultats des évaluations nationales induirait un déterminisme scolaire des élèves très précoce. **Les études démontrent que de tels groupes accentuent les inégalités pré-existantes car ils favorisent les élèves les plus avancés alors que l'hétérogénéité stimule les élèves qui rencontrent plus de difficultés particulièrement si elle est associée à la mise en place de petits groupes de besoins ponctuels.** Mais pour cela il faut des moyens humains et l'heure n'est pas à la générosité en la matière. Les groupes, tels qu'ils sont imposés, ont toutes les chances de creuser les écarts de niveau et d'enterrer la fluidité annoncée.

- Les groupes de niveaux doivent se faire quasiment à moyens constants. Pourtant il va falloir aligner 9 heures en sixième et 8 heures en cinquième avec un nombre d'enseignants restreints dont certains seront sur plusieurs établissements. Faudra-t-il faire appel à des vacataires ?

La mise en place de regroupements de niveaux va induire des contraintes telles sur tous les emplois du temps, que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur·es s'en trouveront largement dégradées. Que deviennent dans ces conditions nos droits au temps partiel, à la formation, à la participation aux groupes de secteur, les décharges, la vie personnelle des parents isolés de jeunes enfants ?

- Le collège Anita Conti est un petit établissement où **la mixité sociale est un enjeu essentiel** car son recrutement couvre deux quartiers prioritaires dans la politique de la ville. Son maintien résulte des efforts quotidiens des équipes et des familles, d'une offre de sections, d'options, des habitudes d'inclusions, des multiples projets et actions culturels. Les nouvelles contraintes imposées viennent ébranler un équilibre fragile. D'ores et déjà, il nous est proposé de **supprimer des enseignements au plus grand mépris de l'engagement des enseignant.es** et au risque de créer des tensions dans les équipes.

- D'autres modifications qui ne sont actées ni par des textes réglementaires, ni même par les dotations horaires réceptionnées dans les établissements ont été annoncées.

Dès lors, nous opposant au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein, qui réduit à néant toute tentative d'École inclusive, nous ne pouvons nous prononcer sur la répartition des moyens et demandons d'annexer la présente motion au compte rendu du Conseil d'administration du 8 février 2024.

Lorient , le 8 février 2024.